L'ÉCHO DES MONTAGNES



NOVEMBRE 2026

SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON

Mot du maire

Chères citoyennes, chers citoyens,

Qui dit automne dit aussi travaux budgétaires! Au cours des prochaines semaines, le conseil municipal travaillera à l'élaboration du budget municipal 2027.

Cette période importante nous permettra de revoir les priorités de notre municipalité, d'évaluer les besoins et de planifier les projets à venir, tout en tenant compte de notre capacité financière. Cet exercice est essentiel pour assurer une gestion responsable des fonds publics et poursuivre le développement de notre municipalité au bénéfice de tous.

Par ailleurs, depuis quelques mois, nous travaillons également sur une nouvelle image de marque pour notre municipalité. Ce projet nous tient à cœur et nous avons très hâte de vous la présenter! Une invitation vous sera envoyée sous peu afin que vous puissiez vous joindre à nous pour découvrir cette nouvelle identité et nous espérons qu'elle saura vous plaire.

Je vous souhaite à tous un agréable automne !



Alexandre Dubuc

Maire

Mot du comité des loisirs

Un bilan de votre comité des loisirs…

Déjà presque un an que le comité des loisirs de Saint-Pierre-de-Broughton a vu le jour. Au cours de la dernière année, plusieurs activités ont été tenues dans le village et ont su offrir à tous des espaces pour se rencontrer et partager de beaux moments.

Rappelons que notre tout premier évènement, la Fête de la glisse, a été un franc succès. Ensuite, nous vous avons revus pour l'activité de Pâques, la Fête de la pêche, de la Saint-Jean-Baptiste et de l'Halloween. Nous tenons également à remercier chaleureusement les bénévoles qui participent à la maison hantée. Merci à celles et ceux qui sont fidèles au rendez-vous depuis des années et aux nouveaux. Et on vous réserve de belles surprises pour la prochaine année !

De plus, cet automne, les cours dirigés rassemblent près de 30 personnes au sous-sol de l'église, les mardis soir. Une belle occasion de rester actif et de rencontrer ses voisins ! Si le cœur vous en dit, une autre session sera offerte après les Fêtes. Restez à l'affût des publications sur la page Facebook du Comité pour en savoir davantage.

Nous tenons à remercier nos précieux commanditaires, sans qui nos évènements ne seraient pas les mêmes : Alimentation St-Pierre, Coop de Solidarité Multi Service de St-Pierre de Broughton, Les tout-terrains ArgoPG, Evergreen Québec, le Club Motoneige Beauce-Frontenac, le Service incendie d'East-Broughton et de Sacré-Cœur de Jésus, IGA extra Marché St-Pierre et Fils inc., Scierie B, le Verger Passion Fruitée ainsi que Maxime Huppé.

Enfin, on vous invite chaleureusement à notre dernier évènement de cette année. Nous nous joindrons à la Coop de Solidarité Multi Service (CSM) afin d'offrir à tous une ambiance de Noël et des activités thématiques lors du marché de Noël du 15 novembre prochain au local de la CSM. Consultez l'affiche ci-dessous pour plus de détails. Au plaisir de vous y retrouver.

Messages de la municipalité

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – RAPPEL HIVERNAL

Avec l'arrivée de la saison hivernale, la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton rappelle aux citoyens l'importance de bien positionner leurs bacs à déchets et à récupération.

Les bacs doivent être placés dans l'entrée ou l'allée privée, à une distance suffisante du chemin afin de ne pas nuire à la circulation ni aux opérations de déneigement.

Nous vous invitons également à garder les couvercles fermés et à retirer vos bacs rapidement après la collecte afin de faciliter le travail des équipes de déneigement et d'éviter les bris.

VOUS PARTEZ POUR L'HIVER ?

Quelques précautions pour partir l'esprit tranquille !

Vous prévoyez passer plusieurs semaines ou quelques mois à l'extérieur durant la saison hivernale ? Avant votre départ, prenez quelques précautions afin de protéger votre résidence contre les mauvaises surprises.

- Maintenez un chauffage adéquat
- Conservez une température suffisante dans votre résidence, idéalement autour de 15 °C, afin de réduire les risques de gel des tuyaux.
- Assurez-vous que votre système de chauffage fonctionne correctement.
- Envisagez l'installation d'un système de surveillance de la température à distance.
- Prévenez les dégâts d'eau
- Fermez l'entrée d'eau principale de votre résidence, lorsque possible.
- Si nécessaire, faites vidanger les conduites d'eau par une personne qualifiée.
- Vérifiez votre chauffe-eau et vos installations de plomberie avant le départ.
- Faites surveiller votre propriété
- Demandez à une personne de confiance de visiter régulièrement votre résidence.
- Assurez-vous qu'elle puisse vous joindre rapidement en cas de problème.
- Prévoyez une personne responsable du déneigement de votre entrée et de vos accès.
- Facilitez l'accès en cas d'urgence
- Assurez-vous que votre numéro civique demeure bien visible de la route, même en hiver.
- Gardez les accès à la résidence dégagés pour les services d'urgence.
- Vérifiez votre couverture d'assurance

Saviez-vous que certaines compagnies d'assurance exigent des visites régulières lorsqu'une résidence demeure inoccupée pendant une période prolongée ? Avant votre départ, communiquez avec votre assureur afin de connaître les conditions de votre contrat.

Un petit geste avant de partir peut éviter de gros désagréments à votre retour !

Économiser l'eau potable, même en hiver !

Avec l'arrivée de la saison froide, nous pensons moins souvent à notre consommation d'eau potable. Pourtant, l'eau est une ressource précieuse qu'il faut préserver tout au long de l'année !

Saviez-vous qu'un simple robinet qui goutte ou une toilette qui fuit peut entraîner le gaspillage de centaines de litres d'eau par jour ?

Quelques gestes simples pour éviter le gaspillage :

- Vérifiez vos robinets : une petite fuite peut représenter une grande quantité d'eau gaspillée au fil du temps.
- Surveillez vos toilettes : une toilette qui coule continuellement, même silencieusement, peut gaspiller beaucoup d'eau.
- Protégez vos tuyaux du gel : assurez-vous que les conduites situées dans les endroits peu chauffés sont bien protégées afin d'éviter les bris et les dégâts d'eau.
- Soyez attentifs aux signes inhabituels : un bruit d'eau qui coule sans raison, une baisse soudaine de pression ou une consommation anormalement élevée peuvent indiquer une fuite.

Une fuite sur le réseau municipal ?

Si vous remarquez de l'eau qui s'écoule anormalement sur la chaussée, dans un fossé ou à un endroit inhabituel, même en plein hiver, nous vous invitons à le signaler à la Municipalité. Votre vigilance peut permettre de détecter rapidement une fuite et d'éviter le gaspillage de milliers de litres d'eau potable.

PANNE DE COURANT EN HIVER

Êtes-vous prêts à tenir 72 heures ?

Tempête de neige, verglas, vents violents… L'hiver peut parfois nous réserver des surprises!

Une panne d'électricité peut survenir à tout moment et se prolonger pendant plusieurs heures, voire plusieurs jours. En milieu rural, il est particulièrement important de bien se préparer.

La Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton invite tous les citoyens à prendre quelques minutes pour vérifier leur niveau de préparation avant l'arrivée des grands froids.

VOTRE TROUSSE D'URGENCE 72 HEURES

Avez-vous tout le nécessaire à la maison ?

Voici une liste pour vous aider :

- Eau potable (au moins 2 litres par personne par jour pour boire, plus une réserve pour les autres besoins)
- Aliments non périssables pour 3 jours
- Ouvre-boîte manuel
- Lampes de poche et piles de rechange
- Radio à piles
- Couvertures chaudes et vêtements supplémentaires
- Trousse de premiers soins et médicaments essentiels
- Chargeur portatif pour téléphone cellulaire
- Nourriture et articles nécessaires pour les animaux
- Liste des numéros de téléphone importants

Petit conseil : Conservez votre trousse dans un endroit facilement accessible et vérifiez son contenu chaque année.

GÉNÉRATRICES ET CHAUFFAGE D'APPOINT : SOYEZ PRUDENTS !

Lors d'une panne, certaines solutions de chauffage ou d'alimentation électrique peuvent présenter des dangers importants.

- Utilisez toujours votre génératrice à l'extérieur, loin des portes, fenêtres et prises d'air.
- Ne faites jamais fonctionner une génératrice dans un garage, même si la porte est ouverte.
- Ne chauffez jamais votre résidence avec un barbecue, une cuisinière au gaz ou un appareil de camping.
- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone fonctionnel si vous utilisez un appareil à combustible.
- Faites installer tout système de raccordement d'une génératrice à votre résidence par un professionnel qualifié.

Attention! Le monoxyde de carbone est un gaz invisible, inodore et potentiellement mortel.

Si votre avertisseur de monoxyde de carbone se déclenche, sortez immédiatement et composez le 911.

ET SI LA PANNE SE PROLONGE ?

- Gardez les portes et fenêtres fermées afin de conserver la chaleur.
- Rassemblez les membres de votre famille dans une pièce sécuritaire.
- Gardez les portes du réfrigérateur et du congélateur fermées autant que possible.
- Débranchez les appareils électroniques sensibles aux variations de tension.

Si la température devient trop froide dans votre résidence, prévoyez un endroit sécuritaire où vous réfugier.

Si votre alimentation en eau dépend d'une pompe électrique, prévoyez également une réserve d'eau pour les besoins essentiels.

UN PETIT GESTE QUI PEUT FAIRE UNE GRANDE DIFFÉRENCE

Lors d'une panne prolongée, prenons quelques minutes pour vérifier si nos voisins, particulièrement les personnes âgées, seules ou à mobilité réduite, ont besoin d'aide.

La solidarité fait partie de la force de notre communauté !

📞 NUMÉROS ET RESSOURCES UTILES

Hydro-Québec – Signaler une panne

1 800 790-2424 (24 heures sur 24)

Info-pannes – Suivre l'évolution d'une panne

www.hydroquebec.com/pannes

Urgence immédiate : 911

Pour connaître les consignes municipales en cas de situation exceptionnelle, surveillez les communications officielles de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton.

INFORMEZ-VOUS AVANT LA TEMPÊTE !

Hydro-Québec met à votre disposition des conseils pour vous préparer à une panne d'électricité ainsi qu'une carte interactive permettant de suivre l'évolution des interruptions de service.

Consultez le site d'Hydro-Québec :

www.hydroquebec.com/pannes

Cet hiver, soyons prévoyants, prudents et solidaires !

Pensons à nos voisins et aux personnes seules

Cet hiver, un petit geste peut faire une grande différence !

Avec l'arrivée du froid et des tempêtes de neige, prenons un moment pour penser aux personnes âgées, seules ou à mobilité réduite de notre communauté.

Un simple appel, une petite visite ou un coup de main pour déneiger une entrée peut faire toute la différence.

Soyons attentifs à nos voisins et assurons-nous qu'ils sont en sécurité, bien au chaud et qu'ils ne manquent de rien.

Cet hiver, prenons soin les uns des autres.

PERMIS MUNICIPAUX : PLANIFIEZ VOS PROJETS À L'AVANCE !

Vous prévoyez effectuer des travaux sur votre propriété ? Pensez à demander votre permis suffisamment tôt !

La Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton souhaite rappeler aux citoyens que l'émission d'un permis ne se fait pas nécessairement le jour même de la demande.

En effet, un délai pouvant aller jusqu'à 30 jours est prévu pour le traitement et la délivrance d'un permis, selon la nature du projet et la conformité de la demande.

Chaque demande doit être analysée afin de s'assurer que les travaux projetés respectent la réglementation municipale en vigueur.

Quelques conseils pour éviter les mauvaises surprises :

- Communiquez avec le bureau municipal dès que vous commencez à planifier votre projet.
- Présentez votre demande de permis au moins 30 jours avant la date prévue des travaux.
- Assurez-vous de fournir tous les documents et renseignements nécessaires pour éviter les retards.
- Attendez d'avoir obtenu votre permis avant de commencer les travaux.

Important : Se présenter au bureau municipal ne garantit pas l'obtention d'un permis le jour même. Il est donc essentiel de prévoir les délais nécessaires dans la planification de vos travaux. Un projet bien planifié, c'est aussi une demande de permis faite à temps !

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

La Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton

418 424-3572, poste 4

RAPPEL IMPORTANT – STATIONNEMENT HIVERNAL

À l'approche de la saison hivernale, la Municipalité tient à rappeler aux citoyens les règles concernant le stationnement dans les rues et les places publiques, conformément au règlement numéro 14-203.

Du 15 novembre au 15 avril :

Stationnement de nuit interdit : Il est interdit de stationner un véhicule dans les rues et les places publiques de la municipalité entre minuit et 7 h du matin.

Rue des Pins : Le stationnement est interdit en tout temps, de jour comme de nuit, durant cette même période.

Ces mesures visent à faciliter les opérations de déneigement et à assurer la sécurité de tous les usagers de la route.

Nous remercions les citoyens de leur collaboration afin de permettre un déneigement efficace et sécuritaire tout au long de l'hiver.

DÉNEIGEMENT HIVERNAL – RAPPEL AUX CITOYENS

Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton

À l'approche de la saison hivernale, la Municipalité souhaite rappeler certaines dispositions du règlement numéro 25-271 concernant l'entretien hivernal des chemins municipaux.

Période hivernale : du 15 octobre au 15 mai

Afin de faciliter les opérations de déneigement et d'assurer la sécurité de tous, voici quelques consignes importantes :

- Dégagement des voies publiques : Aucun véhicule ou équipement ne doit être placé à moins de 1,5 mètre de la chaussée.
- Neige provenant des propriétés privées : Il est interdit de souffler, pousser ou déposer de la neige sur la chaussée, les trottoirs ou de l'autre côté de la rue. Les amas de neige ne doivent pas nuire à la visibilité.
- Obstacles au déneigement : Aucun poteau, piquet ou autre objet pouvant nuire aux opérations de déneigement ne doit être installé dans l'emprise municipale.
- Neige sur les terrains privés : Lors des opérations de déneigement, la Municipalité peut pousser, souffler ou déposer de la neige sur les terrains privés bordant les chemins municipaux.

CHEMINS ET RANGS FERMÉS DURANT L'HIVER

Conformément à l'annexe I du règlement, les chemins et portions de chemins suivants ne sont pas déneigés durant la période hivernale :

- 1er rang : du numéro civique 883 jusqu'à l'entrée de la propriété du 844;
- Route du 3e rang;
- Route du 4e rang;
- Route du 5e rang;
- 6e rang;
- Petite route du 9e rang;
- 14e rang : de la route des Laughréa jusqu'à la fin du rang;
- 15e rang : de la route Vachon jusqu'à la fin du rang;
- 16e rang : du numéro civique 170 jusqu'à la fin du rang;
- 12e rang : de l'entrée de la propriété du 896 jusqu'à la fin du rang;
- Chemin du Front du 12e rang : de la propriété du 994 jusqu'à la fin du rang;
- Chemin du Radar : du numéro civique 950 jusqu'aux limites du territoire municipal;
- Route Willie-Foy.

CHEMINS SUJETS À UN DÉNEIGEMENT SPORADIQUE

Selon l'annexe II du règlement, certains chemins peuvent être déneigés occasionnellement :

- Chemin du Radar : de la route Vachon jusqu'à l'entrée du 950, chemin du Radar;
- Route Vachon : du numéro civique 762 jusqu'au chemin du Radar;
- 16e rang : entre Willie-Cryans et le 7e rang.

Important : Une signalisation est installée à l'entrée des chemins concernés. Toute circulation sur ces chemins durant la période hivernale se fait aux risques et périls des usagers.

⚠️ **RESPECT DU RÈGLEMENT**

Toute infraction au règlement est passible d'une amende de 300 $, plus les frais.

La Municipalité remercie les citoyens de leur collaboration afin de faciliter le travail des équipes de déneigement et d'assurer la sécurité de tous durant la saison hivernale.

Conseil municipal

Sommaire de la séance du 13 octobre 2026

Administration et finances

· Les comptes du mois de septembre 2026, totalisant 318 588,12 $, ont été approuvés.

· Une contribution financière de 100 $ a été accordée à Opération Nez Rouge.

· La Municipalité adhérera à la plateforme de communication Publio, offerte par iClic inc., au coût annuel de 1 250 $ plus les taxes applicables.

· Une politique encadrant le remboursement des frais de séjour, de déplacement et de perfectionnement, ainsi que l'utilisation des appareils mobiles à des fins professionnelles, a été adoptée.

· Le conseil a autorisé la signature d'un acte de servitude avec M. Jeffrey Leute et Mme Weena Rioux Gobeil pour assurer le maintien, l'entretien et l'exploitation de certaines conduites et infrastructures municipales.

Ressources humaines

· M. Serge Boulet a été embauché à titre d'opérateur-journalier spécialisé, comme salarié à temps partiel occasionnel, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

· Une entente concernant l'horaire hivernal du Service de la voirie a été autorisée avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4482.

Prolongement de la 4e rue

· Un mandat de 79 985,40 $ avant taxes a été accordé à ARPO Groupe-conseil pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés au prolongement de la 4e Rue.

· Un mandat estimatif de 3 300 $ avant taxes a été accordé à la firme Stéphane Roy, arpenteur-géomètre, pour la réalisation d'un relevé topographique nécessaire à ce projet.

Travaux publics et urbanisme

· Un paiement de 400 000 $ plus les taxes applicables a été autorisé à Excavation JMG 2024 inc. pour les travaux de réfection du 16e Rang. Le paiement final sera ajusté en fonction des travaux réellement exécutés.

· Le conseil a nommé M. Marcel Nobert à titre d'inspecteur municipal additionnel. Il sera notamment responsable de l'application de plusieurs règlements municipaux et provinciaux applicables sur le territoire, ainsi que du suivi des avis et constats d'infraction.

· La Municipalité tient à remercier les citoyens qui résident sur le 16e Rang ainsi que les usagers de cette route pour leur patience et leur compréhension relativement aux désagréments occasionnés par les travaux, qui se prolongent depuis déjà plusieurs semaines.

· La Municipalité est actuellement en discussion avec l'entrepreneur afin que les travaux prévus au devis soient exécutés dans les meilleurs délais. Nous sommes conscients des inconvénients que cette situation entraîne et nous vous remercions de votre collaboration.

Loisirs et culture

· La Municipalité présentera une demande d'aide financière dans le cadre du programme Pêche en herbe, incluant un soutien pour l'ensemencement des cours d'eau.

· L'activité est prévue le 6 juin 2027 dans le cadre de la Fête de la pêche. M. Jimmy Cloutier, conseiller municipal, a été désigné comme personne responsable et personne-ressource du dossier.


comité des loisirs
Saint-Pierre-de-Broughton
Marché de Noël
Dimanche 15 novembre 2026 | 10h à 16h
Lieu : Au local de la CSM
Une table de récolte de dons de jouets pour enfants défavorisés sera présente.
10h00 Chasse aux lutins
10h30 Bricolage thématique (à la Bibliothèque municipale)
13h00 Feu sur place et service de bar
13h30 Bricolage thématique (à la Bibliothèque municipale)
14h00 Arrivée du Père Noël !
ANIMAUX INTERDITS
Comité des loisirs de Saint-Pierre-de-Broughton | Adresse : 24C, rue Saint-Pierre | Suivez-nous sur Facebook





AU BROUGTHON
581 377-0064





L'ÉCHO DES MONTAGNES

Photo de couverture
Étang sur terrain privé - Mélyna Garant

Prochaine parution
Décembre 2026

Date limite pour soumission
20 novembre 2026

Mise en page
Mélyna Garant

Information et contact
info@saintpierredebroughton.ca
418-424-3572, poste 1